

INTERVENTION DE RAYNALD TANTER
Vice-président chargé des politiques du logement

Séance plénière du Conseil général du Finistère du 21 juin 2012

Seul le prononcé fait foi

Monsieur Le Président, Mes cher(e)s collègues,

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation comporte trois volets des politiques départementales pour l'habitat.

Le premier est consacré au Plan départemental de l'Habitat, et sur lequel je reviendrai.

Le second a trait au financement de la programmation 2012 du logement social, qui comme pour l'exercice 2011, reprend strictement, comme nous l'avons validé, les orientations d'alignement sur des objectifs fixés par l'Etat.

Le troisième concerne un complément de soutien financier que le Département apportera dans le cadre du PIG-Programme d'Intérêt Général des îles d'Ouessant, Molène et Sein. Le dispositif prendra en compte l'amélioration énergétique des logements des propriétaires occupants à ressources modestes, la lutte contre l'habitat indigne, la mise aux normes de décence des logements et l'adaptation des logements pour les personnes âgées et/ou handicapées. Ces thématiques relevant bien des préoccupations et des enjeux départementaux.

Ce PIG se concrétisera par une convention entre le Conseil général, l'association des îles du Ponant, la Région et EDF qui vous sera soumise lors d'une prochaine Commission permanente.

Je souhaite, comme je vous l'ai dit, revenir sur le premier point du rapport, qui vous propose la validation des orientations pour l'élaboration du Plan Départemental pour l'Habitat en Finistère, et qui, si vous en acceptez les termes, va permettre de lancer sa mise en œuvre dès la rentrée. Permettez-moi de vous dire combien je suis particulièrement heureux que notre Assemblée ait, en janvier de cette année, souhaité s'engager dans cette démarche, qui n'est autre que la traduction logique de l'ambition forte de l'objectif stratégique laquelle est de contribuer à un aménagement vecteur de solidarités sociales, territoriales et économiques.

Elaboré conjointement par le Département et les services de l'Etat, le document a pour objet d'assurer la cohérence des politiques départementales de l'habitat à l'échelle des territoires couverts ou non par un PLH- Programme Local de l'Habitat. D'ailleurs, à ce sujet, je note avec satisfaction l'engagement récent de nouvelles collectivités dans l'élaboration d'un PLH, ce qui tend à prouver l'importance des problématiques de l'Habitat dans la conduite des politiques locales.

Les objectifs du PDH déclinés dans le rapport reposent sur une forte mobilisation des acteurs finistériens de l'Habitat. La méthodologie qui vous est proposée marque la volonté du Département à faire de l'instruction du PDH, un véritable espace de concertation afin d'aboutir à un document partagé par tous.

Les propositions des objectifs et des orientations du PDH ont été présentées le 15 mai dernier lors de la Conférence Départementale de l'Observatoire de l'Habitat qui réunit l'ensemble des acteurs institutionnels. Celles-ci ont reçu un accueil unanime très favorable.

La commission Territoires-Environnement a également émis un avis favorable sur ces propositions, ainsi que sur celles des deux autres volets de ce rapport.

Je vous remercie.